

**Dénomination :** MAZARS  
**n° de gestion :** 1989B02303  
**n° d'identification :** 351 497 649  
**n° de dépôt :** A2012/008619  
**Date du dépôt :** 30/03/2012  
**Pièce :** Déclaration de conformité



4123852



4123852

## Déclaration de régularité et de conformité

Nous, soussignés,

- La société **MAZARS**, société anonyme, au capital de 1.886.008,53 euros, dont le siège social est à VILLEURBANNE (69100), 131 boulevard de la bataille de Stalingrad « Le Premium », immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON, sous le numéro 351 497 649, représentée par son Président du conseil d'administration, Monsieur Max DUMOULIN, dûment habilité, par un conseil d'administration en date du 7 novembre 2011,
- la société **MAZARS ENTREPRENEURS**, société par actions simplifiée, au capital de 37.000 euros, dont le siège social est à VILLEURBANNE (69100), 131 boulevard de la bataille de Stalingrad « Le Premium », immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON, sous le numéro 534 124 839, représentée par son Président Monsieur Frédéric MAUREL,

Font les déclarations suivantes en application des articles L 236-6 et R 236-4 du Code de Commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON avec les présentes, en suite des opérations ci-après relatées.

1° Le projet étant né d'un apport partiel d'actif entre la Société MAZARS (apporteur) et la Société MAZARS ENTREPRENEURS (bénéficiaire), le Président de la société MAZARS ENTREPRENEURS et le Président du Conseil d'administration de la société MAZARS après réunion du conseil d'administration, ont, conformément aux dispositions de l'article R 236-1 du Code de Commerce, arrêté en date du 14 décembre 2011, un projet de traité d'Apport Partiel d'Actif, contenant les mentions prévues par l'article R 236-1, dont notamment les motifs, buts et conditions de l'apport partiel, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des Sociétés intéressées, utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la Société MAZARS devant être transmis à la Société MAZARS ENTREPRENEURS et effectués en valeur nette comptable, le montant de l'augmentation de capital social à réaliser au sein de la société MAZARS ENTREPRENEURS, les méthodes d'évaluation utilisées.

2° A la requête conjointe du président du conseil d'administration de la SA MAZARS et du président de la SAS MAZARS ENTREPRENEURS, M. le président du tribunal de commerce de Lyon a, par ordonnance en date du 14 novembre 2011, désigné M. Nicolas PRIEST, demeurant 23 avenue de Poumeyrol, 69300 CALUIRE ET CUIRE, en qualité de commissaire aux apports et à la scission chargé de faire un rapport sur la valeur des apports fait par MAZARS à MAZARS ENTREPRENEURS, et un rapport sur la rémunération des apports.



3° Le projet de traité d'apport a été publié pour les sociétés MAZARS et MAZARS ENTREPRENEURS :

par voie d'affichage sur le site internet des deux sociétés participant à l'opération : -

- sur le site internet MAZARS depuis le 19 décembre 2011, soit pendant une durée ininterrompue commençant au plus tard trente jours avant la date fixée par l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet d'apport partiel d'actif, conformément à l'article R 236-2-1 du code de commerce ;

par avis inséré dans le journal d'annonces légales ci-après :

- «L'Information Agricole du Rhône» en date du 22 décembre 2011.

La publication de ces avis n'a été suivie d'aucune opposition émanant de créanciers sociaux, dans le délai de 30 jours prévu par la réglementation.

4° Deux exemplaires du projet de traité d'apport partiel d'actif ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Lyon, le 19 décembre 2011, pour chacune des sociétés MAZARS et MAZARS ENTREPRENEURS.

5° Chaque Société a mis à la disposition de ses actionnaires, au siège social, dans les délais prévus par les statuts et le 6 janvier 2012, le Traité d'apport partiel d'actif définitif, le rapport du Président du conseil d'administration de la société MAZARS et le rapport du Président de la société MAZARS ENTREPRENEURS, et l'ensemble des documents prévus aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

En outre, les rapports du Commissaire à la scission ont été mis à la disposition des associés et déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon le 12 janvier 2012, pour la société MAZARS ENTREPRENEURS et le 13 janvier 2012 pour la société MAZARS.

6° Par délibération en date du 23 janvier 2012 à 17 heures, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SA MAZARS a :

— approuvé le contrat d'apport partiel d'actif de la SA MAZARS à la SAS MAZARS ENTREPRENEURS, son évaluation et sa rémunération, soit un apport net de 1.106.000 euros,

7° Par délibération en date du 23 janvier 2012 à 18 heures, le procès-verbal de l'associée unique de la SAS MAZARS ENTREPRENEURS a approuvé le contrat d'apport partiel d'actif ci-dessus et plus précisément :

— constaté la libération totale du capital social suivant décisions du Président en date du 9 Janvier 2012 ;

— approuvé, les apports stipulés, leur évaluation, leur rémunération, soit un apport net de 1.106.000 euros ;

En rémunération de cet apport, la société MAZARS ENTREPRENEURS :

- a créé 11.060 actions nouvelles de 100 euros chacune, entièrement libérées et toutes attribuées à l'actionnaire unique, soit une augmentation de capital social de 1.106.000 euros. A l'issue de cette opération, le capital social se trouve fixé à 1.143.000 euros, divisé en 11.430 actions de 100 euros valeur nominale chacune.
- aucune prime d'apport n'a été constaté.

- a constaté la réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2011 et de l'augmentation de capital ;
- a décidé les modifications statutaires corrélatives.

**13°** - Seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON en double exemplaire, avec la présente déclaration établie elle-même en deux exemplaires, pour chacune des sociétés MAZARS et MAZARS ENTREPRENEURS :

Un exemplaire du traité d'apport partiel d'actif,

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 janvier 2012 de la SA MAZARS approuvant l'apport,

Un exemplaire du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 23 janvier 2012 de la SAS MAZARS ENTREPRENEURS constatant la libération totale du capital social apporté à la constitution, approuvant l'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital qui en résulte,

En ce qui concerne le dépôt fait au greffe du tribunal de commerce du siège de MAZARS ENTREPRENEURS, il y sera également joint, en double exemplaire :

- un original des décisions du Président de la SAS MAZARS ENTREPRENEURS du 9 janvier 2012 constatant la libération intégrale du capital versé à la constitution,
- un exemplaire certifié conforme des statuts mis à jour de MAZARS ENTREPRENEURS.

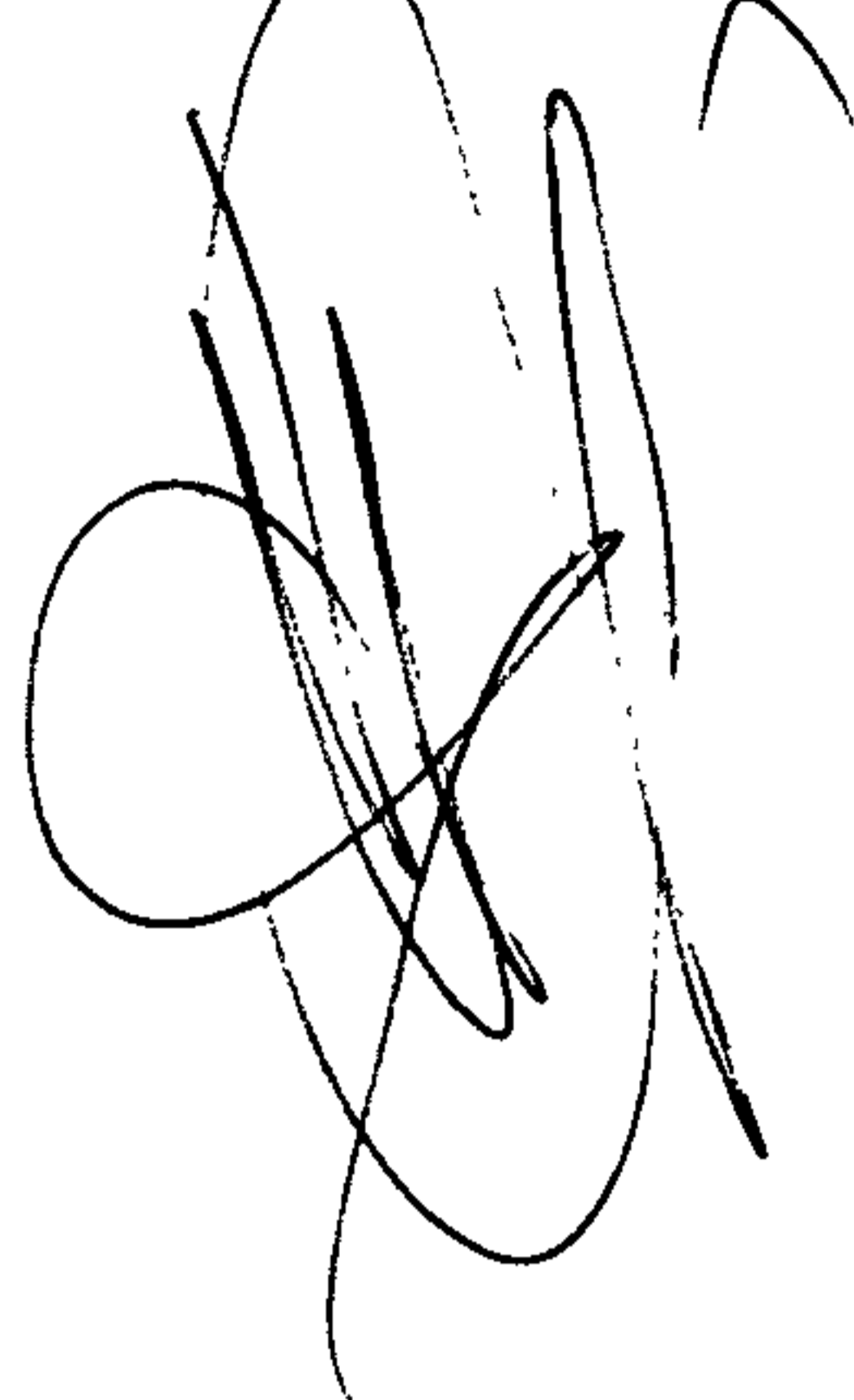
Comme conséquence de la déclaration qui précède, les soussignés, *ès qualités*, affirment sous leur responsabilité et les peines édictées par la Loi que les opérations d'apport partiel d'actif et les autres modifications statutaires sus-énoncées ont été décidées et réalisées en conformité de la Loi et des règlements.

La présente déclaration est faite conformément aux prescriptions de l'article L 236-6, alinéa 3 du code de commerce.

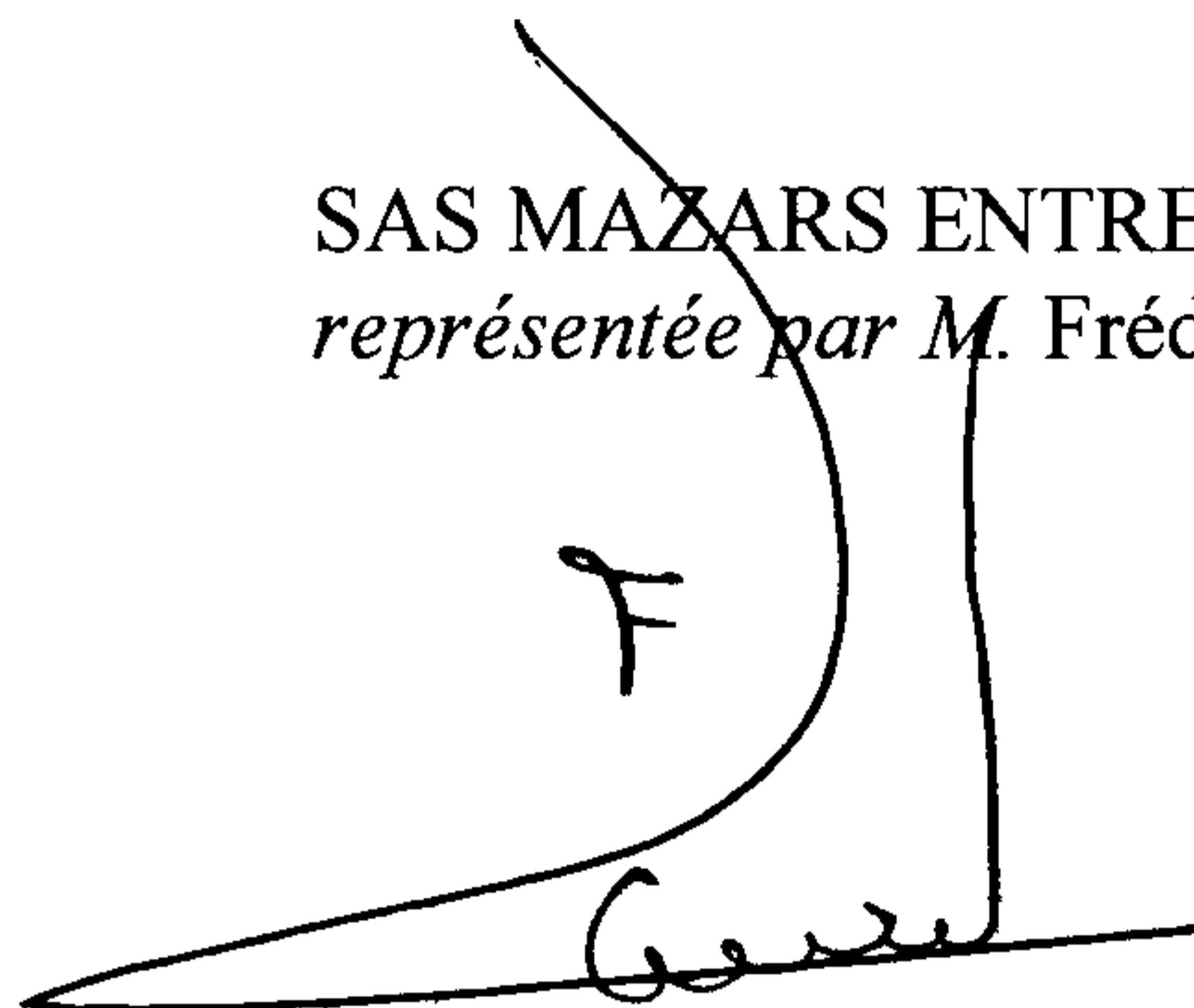
Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

Fait à Villeurbanne, le 8 février 2012  
en 4 exemplaires

SA MAZARS  
*représentée par M. Max DUMOULIN*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

SAS MAZARS ENTREPRENEURS  
*représentée par M. Frédéric MAUREL*

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'F' at the top, a vertical line on the right, and a long horizontal stroke at the bottom.